



## **PLAN DE RELANCE**

---

### **VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »**

**Décision N° 12-363-DNUM-DNUM-0011\_010**

### **Décision d'attribution de subvention de financement de projets**

Vu la convention entre le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance,

Vu l'instruction du 9 mars 2021 relative à l'application de la circulaire CCPB2100712C de gestion budgétaire du plan de relance du 11 janvier 2021.

#### **Préambule**

Au titre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales du volet « mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires » du plan de relance, l'Etat accompagne et finance le raccordement des collectivités aux API nationales et à France Connect.

Suite aux candidatures reçues par la DINUM au titre du cofinancement de l'intégration de France Connect et d'API nationales dans des services publics numériques portés par les collectivités territoriales,

Des subventions forfaitaires sont accordées sur le budget délégué à la Direction interministérielle du numérique sur le programme **363** « Compétitivité » (domaine fonctionnel : 0363-04) en vue de financer les opérations suivantes, dont la réalisation par les bénéficiaires est prévue avant le 31 décembre 2022 :

## Article 1. Objet

La présente décision a pour objet de définir les montants de financement octroyés à chaque bénéficiaire, pour les projets ayant reçu un avis favorable en comité de relance et de préciser les modalités particulières de réalisation des crédits dans le cadre du plan de relance.

## Article 2. Bénéficiaires

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant (EUR TTC)</b>
BASSEE-MONTOIS [77520 DONNEMARIE-DONTILLY] SIRET : 20004025100023	Raccordement à France Connect	5 000
SI VOCATION SCOLAIRE DE SONGEONS [60380 SONGEONS] SIRET : 25600417700018	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000
COMMUNE DE EVRY- COURCOURONNES [91000 EVRY- COURCOURONNES] SIRET : 20008352500010	Raccordement à France Connect	5 000
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE [74000 ANNECY] SIRET : 22740001700074	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE D'ARRAS [62000 ARRAS] SIRET : 21620041000019	Raccordement à France Connect	5 000

COMMUNE DE CORNEBARRIEU [31700 CORNEBARRIEU] SIRET : 21310150400016	Raccordement à l'API : API PARTICULIER	5 000
COMMUNE DE CHAMBERY [73000 CHAMBERY] SIRET : 21730065600014	Raccordement à l'API : API Entreprise	5 000
COMMUNE DE BRECE [35530 BRECE] SIRET : 21350039000017	Raccordement à France Connect	5 000
SI SCOLAIRE HADIGNY LES VERRIERES [88330 HADIGNY-LES- VERRIERES] SIRET : 25880371700010	Raccordement à l'API : Api Particulier	5 000
COMMUNE D ESSEY LES NANCY [54270 ESSEY-LES-NANCY] SIRET : 21540184500015	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNAUTE COMMUNES SOLOGNE DE RIVIERES [41300 SALBRIS] SIRET : 24410080600052	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE GRADIGNAN [33170 GRADIGNAN] SIRET : 21330192200018	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE L ILE ST DENIS [93450 L'ILE-SAINT-DENIS] SIRET : 21930039900017	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000
COMMUNE DE ROCHE SAINT SECRET BECONNE [26770 ROCHE-SAINT- SECRET-BECONNE] SIRET : 21260276700015	Raccordement à l'API : Api Particulier	5 000

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLERE VAL DE CHER [37150 BLERE] SIRET : 24370082000117	Raccordement à France Connect	5 000
Total		75 000

### Article 3. Modalités financières

Le versement du cofinancement tel que spécifié au point 2, interviendra en une seule fois

L'ordonnateur de la dépense est la DINUM. Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des services du Premier ministre.

**Le directeur adjoint interministériel du numérique**

Xavier ALBOUY

## ANNEXE IMPUTATIONS

<b>REFERENCES CHORUS (pour les services bénéficiaires de l'Etat)</b>	
<b>Domaine fonctionnel</b>	<b>0363-04</b>

<b>Centre financier</b>	<b>0363-DNUM-DNUM</b>
<b>Activité(s)</b>	<b>036304030001 Fonds ITN</b>
<b>Projet analytique ministériel</b>	<b>12-363-DNUM-DNUM-0011</b>
<b>Axe de localisation interministérielle</b>	Pour les dépenses hors immobilier, il convient de saisir le code INSEE de la commune bénéficiaire de la dépense ou, à défaut, notamment en cas de dépenses réalisées à l'échelle supra-communale, le département ou la région.